



Février 2017

SAINT-VINCENT DE BARBEYRARGUES



PLAN LOCAL D'URBANISME

Emplacements Réservés

Document n°3 - 3



12, avenue d'Elne - 66570 SAINT-NAZAIRE France

Tél : 04 68 80 11 45 (44) - @ : petiau@ecosys.tm.fr - Site : <http://www.ecosys.tm.fr/>

TEXTES ET EXPLICATIONS

Article L151-41-du Code de l'Urbanisme

Le règlement peut délimiter des terrains sur lesquels sont institués :

1. Des emplacements réservés aux voies et ouvrages publics dont il précise la localisation et les caractéristiques ;
2. Des emplacements réservés aux installations d'intérêt général à créer ou à modifier ;
3. Des emplacements réservés aux espaces verts à créer ou à modifier ou aux espaces nécessaires aux continuités écologiques ;
4. Dans les zones urbaines et à urbaniser, des emplacements réservés en vue de la réalisation, dans le respect des objectifs de mixité sociale, de programmes de logements qu'il définit ;
5. Dans les zones urbaines et à urbaniser, des servitudes interdisant, sous réserve d'une justification particulière, pour une durée au plus de cinq ans dans l'attente de l'approbation par la commune d'un projet d'aménagement global, les constructions ou installations d'une superficie supérieure à un seuil défini par le règlement. Ces servitudes ne peuvent avoir pour effet d'interdire les travaux ayant pour objet l'adaptation, le changement de destination, la réfection ou l'extension limitée des constructions existantes.

Source : Code de l'Urbanisme

NB : Au titre du Code de l'Urbanisme il n'y a donc que 4 catégories définies pour la vocation des Emplacements Réservés :

1. **Voies** (autoroutes, routes, rues, places, chemins, pistes cyclables, parcs de stationnement) et **ouvrages publics** (canaux, voies ferrées, aérodromes, réservoirs, stations d'épuration, grands collecteurs d'assainissement, équipements scolaires, sanitaires, sociaux, administratifs...), ...les programmes de logements sociaux sont classés dans cette catégorie
2. **Installations d'intérêt général**
3. **Espaces verts et espaces nécessaires aux continuités écologiques**
4. **Programmes de logements dans le respect des objectifs de mixité sociale (logements sociaux)**

Le tableau ci-après présente les motifs détaillés de la mise en place des Emplacements Réservés.

Certains Emplacements Réservés ont le même motif mais ils portent sur plusieurs lieux. Par exemple un Emplacement Réservé peut « viser » l'élargissement d'une voie mais les emprises où sont prévus les élargissements sont à plusieurs endroits disjoints. Dans ce cas le n° de l'Emplacement Réservé ne change pas, ni son intitulé, mais il comporte une lettre à la suite du n° afin de pouvoir distinguer les différentes emprises. Par exemple l'Emplacement Réservé n°2 qui porte sur l'élargissement de la RD109^{E2} est concerné par 2 emprises distinctes qui sont donc nommés : 2-a et 2-b.

En tout il y a 46 Emplacements Réservés et 78 emprises.

Les parcelles communales concernées par des Emplacements Réservés sont en gras.

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Bénéficiaire : collectivités, services et organismes publics	Destination	Localisation (Section cadastrale & n° de parcelles)	Superficie (m ²)
1	DEPARTEMENT	RD17 : section située en bordure Ouest de la Commune. Elargissement à 12,5 m de plate-forme (chaussée de 7 m et 2 accotements de 2,75 m)	AE n°1, 2 et 3	3327
2-a	DEPARTEMENT	RD109 ^{e2} : élargissement à 9 m de la plate-forme (chaussée de 6 m et 2 accotements de 1,5 m) + Pluvial	AC n°126,128 et 130	210
2-b	DEPARTEMENT	RD109 ^{e2} : élargissement à 9 m de la plate-forme (chaussée de 6 m et 2 accotements de 1,5 m) + Pluvial	AH n°45, 72, 73 , et 74	236
3	DEPARTEMENT	RD17 : création d'un giratoire au droit de l'accès à la zone du Patus de rayon 22 m et centré sur l'axe de la RD17	AD n°19 et 43	563
4-a	COMMUNE	Elargissement de la rue des écoles à 12 m d'emprise	AH n°32, 33 , 34, 36, 37 et 73	520
4-b	COMMUNE	Elargissement de la rue des écoles à 12 m d'emprise	AH n°51	73
4-c	COMMUNE	Elargissement de la rue des écoles à 12 m d'emprise	AH n°51	16
5-a	COMMUNE	Elargissement du chemin du Poulailou à 8 mètres d'emprise	AC n°29	52
5-b	COMMUNE	Elargissement du chemin du Poulailou à 8 mètres d'emprise	AC n°141, 143, 151, 152 et 190	184
5-c	COMMUNE	Elargissement du chemin du Poulailou à 8 mètres d'emprise	AC n°26	34
5-d	COMMUNE	Elargissement du chemin du Poulailou à 8 mètres d'emprise	AC n°25	49
5-e	COMMUNE	Elargissement du chemin du Poulailou à 8 mètres d'emprise	AC n°165 et 188	43
5-f	COMMUNE	Elargissement du chemin du Poulailou à 8 mètres d'emprise	AC n°16, 18 et 19	58
5-g	COMMUNE	Elargissement du chemin du Poulailou à 8 mètres d'emprise	AC n°106 et 107	6
5-h	COMMUNE	Elargissement du chemin du Poulailou à 8 mètres d'emprise	AC n°106, 107 et 108	316
5-i	COMMUNE	Elargissement du chemin du Poulailou à 8 mètres d'emprise	AB n°20, 26 et 27	495
6-a	COMMUNE	Elargissement de la rue de Bellevue à 8 mètres d'emprise	AI n°96	8
6-b	COMMUNE	Elargissement de la rue de Bellevue à 8 mètres d'emprise	AI n°91	36
6-c	COMMUNE	Elargissement de la rue de Bellevue à 8 mètres d'emprise	AI n°75	6

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Bénéficiaire : collectivités, services et organismes publics	Destination	Localisation (Section cadastrale & n° de parcelles)	Superficie (m ²)
6-d	COMMUNE	Elargissement de la rue de Bellevue à 8 mètres d'emprise	AI n°45	45
7-a	COMMUNE	Elargissement du chemin de Clapiers : section comprise entre la RD109e et la limite communale (8 mètres d'emprise)	AI n°27	51
7-b	COMMUNE	Elargissement du chemin de Clapiers : section comprise entre la RD109e et la limite communale (8 mètres d'emprise)	AI n°86	95
7-c	COMMUNE	Elargissement du chemin de Clapiers : section comprise entre la RD109e et la limite communale (8 mètres d'emprise)	AI n°26 et 35	135
8-a	COMMUNE	Elargissement du chemin des Crouzettes à 8 mètres d'emprise	AB n° 28	184
8-b	COMMUNE	Elargissement du chemin des Crouzettes à 8 mètres d'emprise	AC n°167 et 175	35
8-c	COMMUNE	Elargissement du chemin des Crouzettes à 8 mètres d'emprise	AC n°10, 11, 118 et 167	181
9-a	COMMUNE	Aménagement paysager des abords du chemin des aires - Emprise variable	AH n°60, 84, 85, 92 et 93	305
9-b	COMMUNE	Aménagement paysager des abords du chemin des aires - Emprise variable	AH n°90 et 91	56
10	COMMUNE	Traitement pluvial et cheminement piéton - 6 mètres d'emprise / secteur du « Mas »	AI n°45 et 46	276
11-a	COMMUNE	Elargissement de la rue de Garaste à 8 mètres d'emprise	AI n°7, 138 , 139 et 140	28
11-b	COMMUNE	Elargissement de la rue de Garaste à 8 mètres d'emprise	AE n°6	126
11-c	COMMUNE	Elargissement de la rue de Garaste à 8 mètres d'emprise	AH n°63 et 65	13
11-d	COMMUNE	Elargissement de la rue de Garaste à 8 mètres d'emprise	AE n°32	35
11-e	COMMUNE	Elargissement de la rue de Garaste à 8 mètres d'emprise	AH n° 65	115
12-a	COMMUNE	Elargissement de la rue de la Faïsse à 6 mètres d'emprise	AC n°70 et 131	52
12-b	COMMUNE	Elargissement de la rue de la Faïsse à 6 mètres d'emprise	AC n°67, 68 et 69	33
13	COMMUNE	Création d'une voie dite Chemin des Cigales reliant le chemin du Poulaillou au réservoir d'eau - Emprise de 6 mètres	AC n°108, 109, 110 , 111, 148 et 150	1001
14	COMMUNE	Création d'une voie entre le chemin dit "d'Assas" et le chemin reliant la RD17 au droit de la source de la Fleurette - Emprise de 8 mètres	AB n°1, 2, 29 , 32 et 33	3379

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Bénéficiaire : collectivités, services et organismes publics	Destination	Localisation (Section cadastrale & n° de parcelles)	Superficie (m ²)
15-a	COMMUNE	Elargissement du chemin des Combes à 6 mètres d'emprise	AC n° 93 et 143	71
15-b	COMMUNE	Elargissement du chemin des Combes à 6 mètres d'emprise	AC n°95	53
15-c	COMMUNE	Elargissement du chemin des Combes à 6 mètres d'emprise	AE n° 21 et 23	61
15-d	COMMUNE	Elargissement du chemin des Combes à 6 mètres d'emprise	AE n°20	20
15-e	COMMUNE	Elargissement du chemin des Combes à 6 mètres d'emprise	AC n°95	3
16	COMMUNE	Création d'une voie de sécurité incendie entre le chemin des Combes et le chemin des cigales - Emprise de 6 mètres	AB n°7, 26 et 31 / AC n°111, 113 et 117	2021
17	COMMUNE	Création d'un chemin de sécurité - Emprise de 4 mètres	AE n°17, 20, et 21	1113
18-a	COMMUNE	Elargissement d'un chemin rural à 6 mètres d'emprise	AE n°15	181
18-b	COMMUNE	Elargissement d'un chemin rural à 6 mètres d'emprise	AE n°17	23
18-c	COMMUNE	Elargissement d'un chemin rural à 6 mètres d'emprise	AE n°29	44
19	COMMUNE	Cheminement piéton et pluvial RD109 ^{e2} / rues Merlots/Petit Bois à 6 mètres d'emprise	AI n°23, 108, 118 , et 124	402
20	COMMUNE	Gestion du pluvial entre la rue des Aires et le chemin de Garaste	AH n°51, 52, 53, 55, 77, 78 et 79	464
21	COMMUNE	Création d'un château d'eau	AC n° 148	1619
22	COMMUNE	Extension cimetière	AC n°67	303
23	COMMUNE	Création de places de stationnement / voirie pour véhicules « Cœur de village »	AH n°32, 34, 36 et 38	544
24	COMMUNE	Création d'une aire de stationnement en contrebas de l'Avenue des Cévennes	AC n°143	260
25	COMMUNE	Logement social / mixité sociale avec emprise constructible définie (Garaste)	AE n°11, 12, 13, 14 et 15	1689
26	COMMUNE	Logement social / mixité sociale avec emprise constructible définie (Garaste)	AH n°54	375
27	COMMUNE	Bassin de rétention (OAP secteur du « Mas »)	AI n°36 et 45	1853
28	COMMUNE	Aménagement du tour de l'église et mise en valeur du panorama vers le PSL y compris le stationnement	AE n° 26 et 27 / AH n°18, 19, 20 , 22 , 23 , 86 et 87	5288
29	COMMUNE	Voirie existante desserte Sud Zone Economique du « Patu » - 8 mètres d'emprise	AD n°16	161

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Bénéficiaire : collectivités, services et organismes publics	Destination	Localisation (Section cadastrale & n° de parcelles)	Superficie (m ²)
30-a	COMMUNE	Aménagement sentier : promenade, parcours sportif, ... emprise 3 m – Boucle Sud	AI n°2, 3, 5, 6 et 7	2370
30-b	COMMUNE	Aménagement sentier : promenade, parcours sportif, ... emprise 3 m - Partie Ouest	AB n°11, 12 et 32 / AD n°12, 14, 43 / AE n°3, 4, 5 et 6 / AI n°1, 7	4973
30-c	COMMUNE	Aménagement sentier : promenade, parcours sportif, ... emprise 3 m – vers Combes	AB n°12 puis chemin cadastré	1795
30-d	COMMUNE	Aménagement sentier : promenade, parcours sportif, ... emprise 3 m – tronçon Est	AB n°7, 31 et 32	2250
31	COMMUNE	Aménagement trottoirs et voirie - Rue l'Hort de Clastre / chemins Bellevue et Clapiers	AI n°90	822
32	COMMUNE	Aménagement trottoirs et voirie - chemins Clapiers / impasses Cigales et Ecureuils	AI n°52, 55 et 89	1308
33	COMMUNE	Traitement pluvial et cheminement piéton - 3 mètres d'emprise / « Mas » vers Clapiers	AI n°99 et 100	144
34	COMMUNE	Traitement pluvial et cheminement piéton - 6 mètres d'emprise / « Mas » vers RD109	AI n°95 et 96	763
35	COMMUNE	Aire de stationnement - entrée du village ancien – croisement RD et Cévennes	AH n°45	650
36	COMMUNE	Installation d'intérêt général - entrée du village ancien – croisement RD et Cévennes	AH n°45	1095
37	COMMUNE	Fossé pluvial pour aménagement « Garaste » et lisière avec la garrigue (4 à 5 mètres)	AE n°5, 9 et 14	1057
38	COMMUNE	Fossé pluvial pour aménagement « Garaste » entre chemin et bassin (3 à 4 mètres)	AE n°11, 14 et 15	514
39	COMMUNE	Bassin de rétention pour aménagement « Garaste »	AE n° 15	668
40	COMMUNE	Aménagement d'une place publique – chemin de la Faisse près du cimetière	AC n°36	399
41	COMMUNE	Traitement pluvial et cheminement piéton - 2 mètres d'emprise / Clapiers vers RD109E ²	AC n°77, 81 et 82 / AI n°32, 33 et 94	518